



**Note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération du conseil municipal
Lors de sa séance du vendredi 20 mai 2016**

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp, Madame Nathalie Weill, Monsieur Philippe Brunot, Madame Michèle Baudoin, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Jean-Marc Bourgetel, Madame Claudine Lenet, Monsieur Jean-Michel Bon, Monsieur Christophe Leloup, Monsieur Christophe Louet.

Absents Excusés : Madame Olga Pecaud (procuration à Monsieur Serge Bavard), Monsieur Christian Albert (procuration à Monsieur Jean-Marc Bourgetel), Madame Antoinette Graff (procuration à Monsieur Gérard Leguay), Madame Nathalie Vieillard (procuration à Monsieur Christophe Leloup), Madame Sandrine Renault

Absent : Monsieur Philippe Michaud

Madame Annick Niporte arrive à 20h30.

Madame Michèle Baudoin est élue secrétaire de séance

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 25 mars 2016.

1- Délégation de service public – service assainissement- proposition d'avenant

Le maire présente l'avenant proposé par la Lyonnaise des eaux et reprenant les éléments suivants :

- les conditions dans lesquelles la collectivité confie au délégataire les obligations relatives à la nouvelle réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux.
- l'application des nouvelles dispositions réglementaires relatives aux augmentations anormales de consommations causées par les fuites après compteur.
- l'adaptation de la formule d'actualisation des prix, suite à la suppression de certains indices par l'INSEE.
- le réexamen de la rémunération du délégataire afin d'assurer l'équilibre financier du contrat. En effet la moyenne des volumes assujettis au cours des 3 années prises en compte (2012-2013-2014) est de 125 415 m³ pour une référence contractuelle de 183 000 m³ soit une baisse de 31.5 %, le seuil de déclenchement d'un avenant étant de 30%.

Le dernier point a engendré une négociation afin de modifier la rémunération du prestataire. Ainsi, les volumes pris en compte pour fixer cette nouvelle rémunération se basent sur la moyenne des 3 dernières années (2013-2014-2015) soit 138 857 m³.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier la valeur proportionnelle de la rémunération du délégataire comme suit (en valeur base contrat) :

- Partie proportionnelle tranche inférieure à 5000 m³/an= 0.5765 euros ht/m³ assujettis
 - Partie proportionnelle tranche supérieure à 5000 m³/an= 0.2275 euros ht/m³ assujettis
- Soit une augmentation de 0.1465 €/m³. Cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

2- Service de l'assainissement - part communale

Compte tenu du point n° 1 de l'ordre du jour et afin de ne pas augmenter la facture de l'utilisateur, le conseil municipal fixe, à l'unanimité la part communale de l'assainissement à 0.831 € m3, soit une baisse de 0.1465 € /m3. Ce qui représente une baisse des recettes de l'ordre de 20 800 €/an.

3- Subvention aux associations

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 16 voix pour et 2 abstentions (C.Leloup et D.Duchamp) d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2016, telles qu'elles ont été présentées en conseil municipal. (PJ en annexe)

4- Frais d'écolage 2015-2016 (montant par enfant scolarisé à Selongey, facturé aux communes extérieures)

Le maire présente les coûts réels de fonctionnement en 2014/2015, qui sont de 1156 € par élève pour l'école maternelle et 451 € par élève pour l'école élémentaire. L'année précédente le montant des frais d'écolage était fixé à 516 € pour les enfants de l'école maternelle et à 401 € pour les enfants de l'école élémentaire. Il est précisé que 12 enfants en maternelle et 19 enfants en élémentaire sont concernés par cette disposition. Le maire donne le détail de la répartition par commune pour les deux établissements.

Les coûts de fonctionnement pour l'école maternelle sont importants, car la masse salariale de quatre ATSEM pour 4 classes, représente une dépense conséquente.

Compte tenu de ces éléments, le conseil décide, à l'unanimité par 17 voix pour et une absence de fixer les frais d'écolage comme suit :

- 565 € pour les enfants de l'école maternelle
- 401 € pour les enfants de l'école élémentaire.

5- Décision modificative n° 1 budget communal

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget de la commune comme suit :

CREDITS SUPPLEMENTAIRES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Intitulé	Libellé	BP	DM1	BP+DM
Dépenses 615221	Entretien de bâtiments publics	Réfection sol en pierre Chapelle Sainte Gertrude	32 000.00 €	12 650.00 €	44 650.00 €
Recettes 7788	Autres produits exceptionnels	Remboursement Chapelle Sainte Gertrude	2 000.00 €	12 650.00 €	14 650.00 €

TRANSFERT DE CREDITS – SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

Compte	Intitulé	Libellé	BP	DM1	BP+DM
205	Logiciels	Mairie -module complémentaire inventaire et patrimoine	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
2313	Construction	complexe sportif- vestiaires- maîtrise œuvre	15 787,00 €	- 600,00 €	15 187,00 €

Concernant la réfection du sol de la Chapelle Sainte Gertrude, le maire précise que le service des bâtiments de France ont informé la commune de la nécessité de prendre l'attache d'un architecte et de déposer un permis de construire.

6- Bâtiment communal (Trésorerie place des Halles) – Tarif

Le tarif actuel de location de ce bâtiment est de 541 euros par mois. Afin de favoriser l'implantation d'une nouvelle activité, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer ce tarif à 500 euros.

Le maire précise que le projet concerne le secteur de l'alimentation de proximité.

7- Siceco- fonds de concours

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux suivants, et décide d'accepter le financement par fonds de concours, en application de l'article L5212-26 du CGCT. Les devis estimatifs ont été transmis par le SICECO pour :

- La rénovation de l'éclairage public de l'accès au gymnase, le montant des travaux est de 11 763.96 €, le reste à charge pour la commune est de 4 708.58 €.
- L'extension du réseau d'éclairage public - ruelle des Communaux, le montant des travaux est de 10 843.56 €, le reste à charge pour la commune est de 6 506.50 €.
- L'extension du réseau d'éclairage public - rue Philippe, le montant des travaux est de 6 155.57 €, le reste à charge pour la commune est de 3 693.52 €.

8- Demandes de subventions- mobilier médiathèque

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'acquisition de mobilier pour la nouvelle médiathèque et autorise le maire à solliciter les Co financeurs à hauteur de 30 % de la dépense HT pour la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et à hauteur de 40 % de la dépense HT (plafonnée à 9 000 €) pour le conseil départemental.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget en section d'investissement à hauteur de 40 000 € TTC. Serge Bavard informe le conseil de l'avancée des travaux sur le bâtiment :

- Les fenêtres ont du être démontées pour subir un nouveau réglage en usine.
- Les travaux de peinture ont subi un retard important par manque de personnel sur place.
- Plusieurs marches de l'escalier en pierre ont été abimées, un devis a été demandé à l'entreprise de maçonnerie.
- L'aménagement en pelouse du parterre extérieur situé devant le bâtiment sera effectué par les agents communaux.

9- Demande de subvention- réseau eau potable

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les projets de réhabilitation du réseau d'eau potable ci-dessous et autorise le maire à solliciter le financement de l'agence de l'eau à hauteur de 40% du montant de la dépense HT:

- o Dissociation branchements AEP poste/ SDIS pour un montant estimatif de 10 647 € HT
- o Bouclage AEP route d' Is sur tille et avenue Spahr pour un montant estimatif de 25 179 € HT
- o Renouvellement AEP route d'Is sur tille pour un montant estimatif de 178 247 .50 € HT

Les crédits seront inscrits au budget de l'eau et de l'assainissement lors d'une prochaine décision modificative.

10- Déclassement de voies communales- Enquête publique

Le maire rappelle les termes de l'échange avec la SEB qui ont déjà fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 29 janvier 2015. La convention de rétrocession des différents terrains sera soumise au vote du conseil municipal prochainement. La convention précisera, entre autre, que l'entreprise ne pourra pas couvrir la rivière, leur objectif est de récupérer les eaux en cas de sinistre. Par contre, la rue ne sera plus accessible aux piétons, la rivière ne sera pas accessible aux pêcheurs.

Certains terrains concernés par cet échange sont des voies communales, donc faisant partie du domaine public de la commune. Par conséquent, la procédure de déclassement d'une voie communale en vue de son aliénation est soumise à enquête publique.

Le conseil municipal décide, à la majorité, par 17 voix pour et une voix contre (N. Weill) de mettre à l'enquête publique le dossier de déclassement de la rue de l'eau et quai derrière l'eau.

11-Classement de voie communale- chemin rue des carrières

Par délibération du 22 juin 2015, la commune a acquis deux parcelles classées dans le PLU comme emplacement réservé. Afin de viabiliser les terrains desservis par ce chemin, et de respecter le schéma d'orientation prévu dans le PLU, celui-ci doit faire partie du domaine public de la commune. Le conseil approuve à l'unanimité le classement en voie communale des parcelles n° AN 181 et AN 180.

12-Cession de terrain lotissement – rue de Grenand

Il est question de céder la dernière parcelle disponible du lotissement, rue de Grenand. Le conseil approuve à l'unanimité la cession de la parcelle n°4, d'une superficie de 770 m² au prix de 50 € HT le m² à Mr et Mme Yassin Hamani.

13-Annulation de dettes (huis clos)

14- Informations diverses et questions des conseillers

Le maire apporte des informations complémentaires sur les travaux,
A/ Foyer Lescure :

- Le sasse d'entrée est en construction, ainsi que la cage d'ascenseur côté stade.
- Le changement des ouvrants débute le 23 mai.
- L'entreprise Mortier (isolation extérieure) a 15 jours de retard par rapport au planning.

B/ Un plan d'épandage des boues de la STEP est en cours d'élaboration en partenariat avec les agriculteurs.

C/Zone commerciale

- Orvitis a commencé les travaux de terrassement pour la construction des pavillons.
- Le dossier « loi sur l'eau » établi il y a 15 ans par GEOTEC doit être réactualisé en fonction des constructions réalisées et des projets en cours (permis de construire à venir : crédit mutuel, notaire, Contrôle technique). L'objectif est de trouver une solution de substitution au bassin de rétention prévu initialement.

La séance est levée à 21h55

La secrétaire de Séance

Michèle Baudoin



Le Maire

Gérard Leguay

